REGLEMENT DE LA CONSULTATION (R.C.)

POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET D'ETUDE
NUMERO : 2017-PSE-EDUF01

OBJET DE LA CONSULTATION :
REALISATION D'UNE ETUDE PRELIMINAIRE ET PRODUCTION DE RECOMMANDATIONS DANS LE CADRE DU « PROGRAMME D'APPUI A L'EMPLOI DANS LES ZONES FRONTALIERES ET PERIPHERIQUES » AU BURKINA FASO

PROCEDURE DE CONSULTATION :
Procédure adaptée en application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016

REPRESENTANT LEGAL DU POUVOIR ADJUDICATEUR :
Sébastien MOSNERON DUPIN, Directeur général d'EXPERTISE FRANCE

POUVOIR ADJUDICATEUR :
EXPERTISE FRANCE
73, rue de Vaugirard
75006 Paris
France

DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES OFFRES :
30/07/2017 à 18h (heure de Paris)

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION 3
Objet de la consultation 3
Etendue de la consultation 3
ARTICLE 2 : DISPOSITIONS GENERALES 3
Variantes 3
Délai de validité des offres 3
Groupement 3
ARTICLE 3 : DOSSIER DE CONSULTATION 3
ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 3
1. Première partie : Pièces constitutives de la candidature 4
2. Deuxième partie : Pièces constitutives de l'offre technique et financière 4
ARTICLE 5 : MODALITES D'ENVOI DES OFFRES 4
Remise dématérialisée : 4
ARTICLE 6 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES 5
Sélection des candidatures 5
Procédure de sélection - critères 5
ARTICLE 7 : ATTRIBUTION DU MARCHE 5
ARTICLE 8 : LANGUE DE LA CONSULTATION – UNITE MONETAIRE 6
ARTICLE 9 : AUTRES RENSEIGNEMENTS 6
ARTICLE 10 : VOIES DE RECOURS 6

ARTICLE 1 : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

Objet de la consultation
La consultation porte sur la réalisation d'une étude préliminaire et la production de recommandations dans le cadre du « Programme d'appui à l'emploi dans les zones frontalières et périphériques » au Burkina Faso.

Le détail des prestations attendues au titre de la consultation sont décrites dans les Termes de référence du présent marché (TdR).

Etendue de la consultation
La consultation est passée selon une procédure adaptée en application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

ARTICLE 2 : DISPOSITIONS GENERALES

Variantes
Les variantes ne sont pas autorisées.

Délai de validité des offres
Le délai de validité des offres est de 60 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

Groupement
Les candidats pourront, s'ils le souhaitent, présenter leur candidature sous forme de groupement, solidaire ou conjoint.
L'organisation mandataire d'un groupement ne pourra représenter, en cette qualité, plus d'un groupement pour ce même marché.
Si le candidat qui s'est vu attribuer le marché a la forme d'un groupement, celui-ci devra prendre la forme d'un groupement solidaire après attribution du marché. En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire de chacun des membres du groupement dans les obligations contractuelles de celui-ci à l'égard de la personne publique jusqu'à la date à laquelle ces obligations prennent fin. Le mandataire représente, jusqu'à la date ci-dessus, l'ensemble des entrepreneurs conjoints, vis-à-vis du représentant du pouvoir adjudicateur pour l'exécution du marché.
En cas de groupement:

- l'appréciation des critères d'éligibilité et d'évaluation est globale ;
- le dossier de candidature devra comporter une habilitation du mandataire signée par chacun de ses partenaires;

ARTICLE 3 : DOSSIER DE CONSULTATION

Le Pouvoir adjudicateur fournit aux candidats les pièces suivantes :

- Le présent Règlement de consultation (R.C.)
- Le modèle de contrat
- Les termes de référence de la consultation
- Le formulaire de soumission (incluant une déclaration sur l'honneur)

ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidats remettent un dossier complet comprenant tous les éléments mentionnés ci-après :

1. Première partie : Pièces constitutives de la candidature

- Le formulaire de soumission (formulaire fourni) dûment complété et signé, et intégrant la déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 45 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015. En cas de groupement, chacun des partenaires du groupement devra signer une déclaration sur l'honneur et une habilitation autorisant le chef de file du groupement à signer l'offre et le contrat en son nom.

Situation juridique - Références requises

- Une attestation d'enregistrement au registre du commerce (type Kbis) du pays où est enregistrée l'organisation. Dans le cas d'un groupement, chaque partenaire du groupement devra fournir cette attestation. Dans le cas où l'un des candidats est une entité publique, une attestation équivalente devra être fournie (décret de création par exemple).
- Le cas échéant, jugement(s) prononçant le redressement judiciaire (en cas de redressement judiciaire).

Capacité économique et financière - Références requises

- Déclarations de chiffres d'affaires des trois derniers exercices comptables disponibles ;
    - **Exigence minimale** : le candidat doit avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen minimal de 80 000 € sur les trois dernières années. En cas de groupement, la somme des chiffres d'affaire des partenaires du groupement sera prise en compte, le chef de file du groupement devant avoir à lui seul un chiffre d'affaires annuel moyen minimal de 40 000 € sur les trois dernières années.

2. Deuxième partie : Pièces constitutives de l'offre technique et financière

1. une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années en rapport avec l'objet du marché : le candidat devra présenter ses références en précisant l'étendue des prestations réalisées, leur montant, la période d'exécution, le nom du destinataire et un court résumé des activités mises en œuvre. Ces références seront prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat ;
2. une analyse du contexte de la mission ;
3. une méthodologie d'intervention (dont le contenu est précisé dans les Termes de référence);
4. les CV des experts proposés (4 pages maximum par CV) ;
5. un budget détaillé.

Les dates proposées pour le calendrier d'exécution engagent le candidat.

ARTICLE 5 : MODALITES D'ENVOI DES OFFRES

Remise dématérialisée :

La remise des offres par voie dématérialisée est obligatoire. Toute offre remise par un autre moyen sera rejetée.
Les offres doivent être envoyées au plus tard le 30 juillet 2017, préférablement en format PDF ou équivalent, à l'adresse suivante : education-formation@expertisefrance.fr

ATTENTION !

Tout fichier constitutif de l'offre devra être exempt d'un quelconque virus informatique et devra être préalablement traité, à cette fin, par le soumissionnaire par un anti-virus régulièrement mis à jour. Il en est de même pour tout autre fichier échangé dans le cadre de cette procédure de marché public.
Le pouvoir adjudicateur pourra procéder à un archivage de sécurité de tout fichier contenant un virus informatique. Dès lors, celui-ci sera réputé n'avoir jamais été reçu.

ARTICLE 6 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

Sélection des candidatures

Procédure de sélection - critères

La procédure de sélection des candidatures se déroule selon les modalités suivantes :

1. Rejet des offres hors délais

Le représentant du pouvoir adjudicateur écarte les offres reçues hors délais. Les autres candidatures sont ouvertes.

2. Analyse des critères d'éligibilité

Trois critères d'éligibilité seront appliqués aux offres ouvertes:

- le candidat doit avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen minimal de 80 000 € sur les trois dernières années
- la candidature doit être complète et comporte tous les éléments listés au point 4 des termes de référence
- le budget total proposé ne doit pas dépasser 80 000€ (taxes incluses)

La réponse « non » à l'un des critères d'éligibilité entraine automatiquement le rejet de l'offre.

3. Evaluation des offres

Une fois l'éligibilité des candidats analysées, la procédure de sélection se déroule selon les modalités suivantes pour les offres ayant rempli tous les critères.

Une note globale (NG) sera attribuée à chaque offre sur la base de la grille d'évaluation ci-dessous :

CRITERES D'EVALUATION	Contenu du critère	Note/10	Pondération	Total
Analyse du contexte	Bonne compréhension des enjeux du projet et connaissance de la situation socio-économiques dans les régions concernées		10%	0
Références	Expérience dans des missions similaires Expérience dans la région		15%	0
Méthodologie	Pertinence de la méthodologie proposée afin d'atteindre l'objectif de l'étude. Faisabilité du plan de travail.		25%	0
CV proposés	Qualité et pertinence des CV proposés au regard des termes de référence		25%	0
Présence locale	Capacité à déployer une équipe sur le terrain, y compris dans les zones reculées		15%	0
Budget	Budget détaillé et cohérent avec la méthodologie		10%	0
		Note finale		**0**

4. Négociation des offres

Une phase de négociation sur tout ou partie de l'offre remise sera entamée avec le candidat ayant obtenu la note globale la plus élevée. Toutefois l'autorité contractante se réserve le droit de procéder à l'attribution du marché sans négociation.

ARTICLE 7 : ATTRIBUTION DU MARCHE

Le candidat retenu sera celui qui aura recueilli la meilleure note globale.

Le pouvoir adjudicateur se réserve de ne pas donner suite à la consultation et devra en avertir tous les candidats dans les meilleurs délais.

ARTICLE 8 : LANGUE DE LA CONSULTATION – UNITE MONETAIRE

L'ensemble des documents de la présente consultation doivent être rédigés en langue française.

Le Pouvoir adjudicateur conclura les marchés dans l'unité monétaire suivante : euro (€).

ARTICLE 9 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

Toute demande d'informations complémentaires sur des points techniques ou administratifs du dossier devra être adressée par courriel à l'adresse suivante : education-formation@expertisefrance.fr , au plus tard 4 jours ouvrés avant la date limite de dépôt des offres.

ARTICLE 10 : VOIES DE RECOURS

L'instance chargée des procédures de recours est le Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F-75004 Paris ; e-mail : greffe.ta-paris@juradm.fr
Des renseignements sur l'introduction des recours peuvent être obtenus auprès du Greffe du Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F-75004 Paris ; e-mail : greffe.ta-paris@juradm.fr